

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF1406

présenté par

M. Metzdorf, M. Midy, M. Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. Dirx,
M. Kasbarian, M. Labaronne, Mme Lebec, M. Maillard, M. Masségli, M. Rodwell et
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Justice »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--